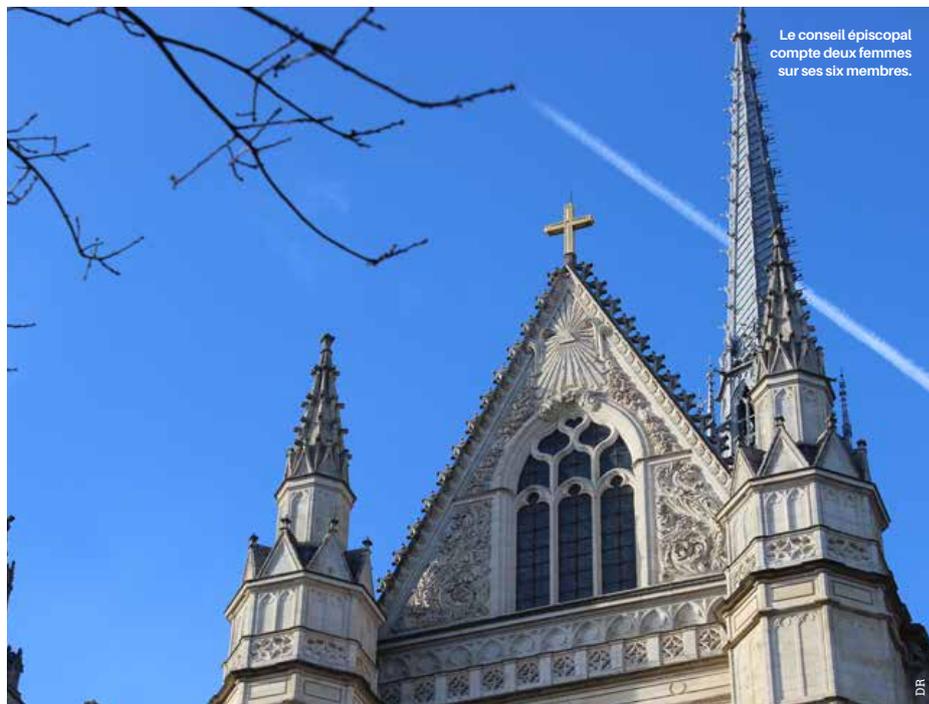


ÉGLISE CATHOLIQUE

QUELLE PLACE POUR LES FEMMES ?

Après la décision de Christophe Chatillon, recteur de la cathédrale d'Orléans de quitter son ministère, certaines voix se sont élevées pour soulever la question du sacerdoce et plus généralement réfléchir au statut des femmes dans l'institution ecclésiale romaine. GAËLA MESSERLI

Le 3 février, les équipes d'Orléans de Femmes et Hommes en Église (FHEDLES) et du Comité de la Jupe nous ont envoyées une tribune, à la suite de la décision de Christophe Chatillon. Celles-ci voyaient dans cet événement une invitation pour l'Église « à ouvrir, une fois de plus, le dossier « sacerdotal », avec ses exigences verrouillées, devenant délétables dans leur absolu. Rappelons-nous que Jésus n'a jamais institué la « caste sacerdotale » non plus que l'exigence du célibat. N'est-il pas temps d'avancer au large pour construire une nouvelle définition des relations entre les hommes et les femmes, une réflexion sur le statut des femmes dans l'institution ecclésiale romaine ? » Derrière ces propos, on retrouve un groupe de femmes mais aussi des hommes « catholiques pratiquants ou non pratiquants », expliquait Élise Corbani, qui a créé l'an dernier une antenne locale du Comité de la jupe. Ce mouvement dont le nom est lié à une réflexion du cardinal André Vingt-Trois, alors archevêque de Paris et président de la Conférence des Évêques, milite pour l'égalité de dignité et de droits entre tous les êtres humains, dans l'Église catholique et dans la société. L'ordination des femmes fait partie des sujets qu'elle met sur la table mais « cela la dépasse car le cléricanisme est un cancer qui grignote l'Église. » Une question de gouvernance comme communautaire. « Nous souhaitons une vie communautaire moins cen-



Le conseil épiscopal compte deux femmes sur ses six membres.

trée sur le ministre et où l'on reconnaît le ministère de tous les baptisés, dont celui des femmes ! », développait Élise Corbani. Cela passe, par exemple, par une reconnaissance des figures de femmes de la Bible et de l'histoire de l'Église « comme Marie-Madeleine, apôtre des apôtres, un exemple pour toutes les femmes catholiques ». Pour elle, le Comité de la jupe mène un combat pour l'égalité qui commence, dès le baptême. « Hommes comme femmes, tout le monde est mis sur le même plan ! », affirmait-elle en rappelant

que « par son baptême, le chrétien devient prêtre, prophète et roi ». Sans distinction de genre. Élise Corbani analysait : « par le passé, il y avait une forme de reproduction sociale mais actuellement, être catholique est un choix. Aujourd'hui, beaucoup de gens veulent être chrétiens mais est-ce qu'ils se retrouvent dans l'Église ? Non ! » Parmi les phénomènes qui ont ravivé la question de l'égalité au sein de l'Église, il y a eu notamment le retour depuis quelques années, dans certaines paroisses d'enfants de chœur exclusivement masculins, contrairement à ce qui se passait depuis Vatican II dans le diocèse. Mais qu'est-ce qui relève de la liturgie ou de l'usage ?

distribution de la communion. « Il y a une responsabilité, celle du corps du Christ ! C'est pour cela que ce service n'est pas demandé aux servants d'autel. » Là encore, « cela relève du baptême mais aussi de la capacité et de la conscience. »

Depuis le Christ

Pour ce qui est des ministères ordonnés (NDLR : prêtre et diacre), « on en fait à tort une fonction de pouvoir mais Jésus n'a jamais souhaité de pouvoir » rappelait Christine Verny avant d'expliquer que la tradition d'ordonner des hommes remonte à l'époque du Christ. « L'Église n'a jamais oscillé sur cette question, comme sur celle de la succession des évêques », indiquait la professeure de liturgie. Difficile donc d'imaginer de futures femmes prêtres à l'avenir. Pour ce qui est de la question du célibat, « l'Église a observé une affinité particulière entre le ministère des prêtres et cette façon de vivre. On dit d'ailleurs un homme de Dieu. Cela veut dire appartenant à Dieu. De fait, même dans l'église orthodoxe, les évêques ne sont jamais mariés. Et on peut constater d'ailleurs que la crise des vocations ne se joue pas sur ce point car elle concerne aussi les pasteurs protestants qui peuvent être mariés. » Il existe cependant des exceptions au célibat dans l'Église catholique mais « c'est ponctuel » (NDLR : l'an dernier, par exemple, un ancien prêtre anglican marié a été ordonné prêtre catholique dans le diocèse d'Angoulême) et « elles relèvent toutes de Rome. » Pour le reste, ne dit-on pas que « les voies de Dieu sont impénétrables ! » ●

JACQUES BLAQUART, ÉVÊQUE D'ORLÉANS

« ARRÊTEZ DE VOULOIR NOUS MARIER ! »



S'il y en a un qui n'est pas prêt à renoncer à son célibat, c'est bien l'évêque d'Orléans, Jacques Blaquart qui ne comprend pas qu'on puisse opposer le Christ à l'amour. « Le sacerdoce me comble de joie », affirmait-il encore lundi soir dernier. Pour ce qui est d'une possible ordination d'hommes mariés, « celle-ci existe déjà avec des prêtres catholiques d'Orient, maronites, melchites ou ex-anglicans. » Pas d'évolution possible à imaginer pour ceux qui sont diacres mariés « car ils sont déjà appelés à être des diacres ! Par contre, il faut s'assurer que quelqu'un a fait le bon choix d'un engagement à vie ». Pour ce qui est de l'instauration de diaconesses « tout dépendra de ce qu'on veut y mettre », estimait l'évêque qui rappelait que les évolutions ne se jouaient pas à son niveau mais plutôt à celui de la Conférence des évêques de France et du Pape. Pour ce qui est de son diocèse, l'évêque rappelait que beaucoup de responsables de services sont des femmes. Deux femmes siègent également au conseil épiscopal. « D'ailleurs, c'est une femme qui est responsable de la liturgie ! », ajoutait Jacques Blaquart. Pour ce qui est de formes de misogynie (NDLR : Fin janvier, une paroissienne du nord-est du diocèse témoignait dans un message de propos misogynes et blagues douteuses venant d'un prêtre), l'évêque les condamne dans l'Église comme dans la société. « C'est navrant », soupirait l'homme de Dieu. Quant à imaginer un jour, une invitée religieuse des fêtes johanniques, l'évêque répond : « pas pour présider la célébration de la messe mais à cette occasion, pourquoi pas ! »

Le service pour tous

La messe obéit à quelques codes. Les enfants de chœur aident au service de l'autel. « Ce service relève du baptême », expliquait Christine Verny, enseignante en liturgie et laïque consacrée de Notre-Dame de Vie, « il peut être effectué par un enfant comme un adulte. Ce n'est pas non plus un service indispensable. Les services sont donnés en fonction des compétences des uns et des autres. Le premier service est déjà d'être présent à la messe ! » Pour ce qui est de savoir si ce service doit être demandé aux filles ou aux garçons, « cela relève plus de l'éducatif. Il y a un âge où la différence de croissance est plus perceptible. Le mieux reste l'alternance dans ce cas. Il n'y a pas charge réservée ! » Pour Christine Verny, « tout service demande une compétence mais aussi d'être honoré. » Il en va aussi de même pour la